

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 10.067

L'An deux Mille Dix, le 25 février à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 19 février 2010

DATE D'AFFICHAGE

Le 19 février 2010

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHÉRON, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. RICH, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme MONNEREAU représentée par M. MERLE

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : Mme BOURDEAU - M. PRUDENCIO

| | |
|-------------------------------------|----|
| Nombre de conseillers en exercice : | 33 |
| Nombre de présents : | 30 |
| Nombre de votants : | 31 |

Madame DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : Service de Production et de Distribution d'Eau Potable de la Ville de Royan
Restitution des immeubles sis commune de Saujon (La Bourgeoisie)

RAPPORTEUR : Mme PELTIER

VOTE : UNANIMITE

La Compagnie des Eaux de Royan (C.E.R.), qui s'est substituée à la Compagnie Départementale des Eaux et Services Municipaux, a exploité, sans interruption, le service public de production et de distribution d'eau potable de la Ville de Royan, de 1896 jusqu'au 31 décembre 2009.

Les différents traités d'exploitation étaient des traités de concession, de sorte que les investissements étaient à la charge du concessionnaire, c'est-à-dire la Compagnie des Eaux de Royan.

C'est ainsi que la C.E.R. a acheté, entre 1907 et 1960, les terrains dits de La Bourgeoisie, situés sur la commune de Saujon et qui abritent les installations de la Bourgeoisie B1 et B2.

Ces ouvrages ayant été affectés dès l'origine, au service public d'eau potable, sont donc réputés être devenus dès l'origine, propriété du service public d'eau potable de Royan et il convient aujourd'hui, de mettre les actes du fichier hypothécaire et du cadastre en concordance avec la réalité juridique.

Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer les actes authentiques de rétrocession par la C.E.R. à la commune de Royan, des terrains cadastrés Section AP n°15 et n° 17 situés commune de Saujon et actuellement inscrits au compte de la C.E.R..

Il vous est également proposé de désigner Maître PLANTIVE, notaire à Royan, pour rédiger et publier les actes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer les actes authentiques de rétrocession à la commune de Royan, des terrains cadastrés Section AP n° 15 et n° 17 situés commune de Saujon,
- de désigner Maître PLANTIVE, notaire à Royan, pour rédiger et publier les actes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 1^{er} mars 2010

Pour le Député-Maire,
L'adjoint délégué,
Bernard GIRAUD